

OSTÉOPATHE EXCLUSIF

EXCLUSIVEMENT POUR TOUS

*UN VRAI PROFESSIONNEL
AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ*



LA SÉCURITÉ DU PATIENT

EXCLUSIF



OSTÉOPATHE

EXCLUSIF

> OSTÉOPATHE EXCLUSIF

**UN PROFESSIONNEL AU SERVICE
DE VOTRE SANTÉ**

L'ostéopathie exclusive est pratiquée par les ostéopathes membres du Syndicat Français Des Ostéopathes, dont c'est l'activité professionnelle unique.

Un ostéopathe exclusif est un vrai professionnel de la santé formé en cinq années après le baccalauréat. Sa parfaite connaissance du corps humain et de son fonctionnement lui permet de proposer des soins à l'enfant et l'adulte.

Par son appartenance à un réseau qualité, votre ostéopathe s'engage sur les prestations de soins qui vous seront proposées.



Toutes les infos sur :

www.osteopathe-syndicat.fr

**> LA MISSION QUE NOUS
AVONS ACCEPTÉE ...**

LA SÉCURITÉ DU PATIENT

Une consultation dure généralement entre 30 et 45 minutes.

L'ostéopathe exclusif auquel vous confiez votre santé s'engage à :

- > Vous recevoir dans des locaux conformes aux normes d'hygiène et de sécurité.
- > Vous accueillir avec respect et courtoisie.
- > Respecter un délai d'attente raisonnable.
- > Mener un interrogatoire approfondi sur vos antécédents de santé.
- > Vous informer de son diagnostic et de la stratégie de traitement.
- > Vous fournir toutes les informations relatives aux actes ostéopathiques pratiqués.
- > Renoncer à une prise en charge ostéopathique non justifiée.
- > Collaborer, le cas échéant, avec un professionnel de santé pour améliorer votre état de santé.
- > Rester attentif aux effets du traitement.
- > Vous prodiguer des conseils d'hygiène de vie personnelle et/ou professionnelle pour améliorer votre état général de santé.
- > Vous proposer des modalités de traitement adaptées à votre état de santé.

L'ostéopathie vous concerne !

« L'ostéopathie fait partie des médecines contemporaines, dites complémentaires, elle traite une grande variété de troubles de santé. Pensez-y pour vous et vos proches. »

N'ATTENDEZ PAS DEMAIN POUR CHOISIR LES MAINS D'UN OSTÉPATHE EXCLUSIF

- Pour vous soigner votre ostéopathe pose ses mains sur votre corps, c'est un acte normal.
- Entre chaque patient, il se lave les mains et change le drap d'examen.
- En toutes circonstances, il fait preuve de discrétion et respecte votre intimité.
- Il ne prescrit ni médicaments, ni produits sanitaires.
- Il vous remet un reçu d'honoraires.
- Il est soumis aux lois régissant le secret professionnel.

VOTRE OSTÉPATHE AGIT SUR :

- Les articulations et les muscles.
- Le système nerveux et vasculaire.
- Le système digestif et viscéral.
- Les séquelles de traumatisme.

Confier sa santé à un ostéopathe ne dispense pas d'examen médicaux conventionnels

Un professionnel en qui vous avez confiance

Les tarifs sont affichés dans la salle d'attente.

Votre ostéopathe détermine librement ses honoraires. Ils sont fixés avec tact et mesure.

L'ostéopathie n'est pas remboursée par le régime d'assurance maladie obligatoire, mais dans de nombreux cas les séances d'ostéopathie sont prises en charge par l'assurance maladie complémentaire (mutuelles).

Votre ostéopathe vous fournira toutes les informations utiles pour accéder à une éventuelle prise en charge de vos soins.

En cas de différend avec votre ostéopathe, contactez le Syndicat Français Des Ostéopathes.

> QU'EST-CE QU'UN OSTÉOPATHE EXCLUSIF ?

Un ostéopathe exclusif est un professionnel qui a suivi un cycle de formation d'un minimum de 4 200 heures. Il se consacre exclusivement à la profession d'ostéopathe.



Il se conforme à la Déontologie de l'Ostéopathie.

Les organisations membres de la FFO s'engagent sur le label qualité **Ostéopathe Exclusif®**. Vous souhaitez des renseignements sur la formation des ostéopathes ou la recherche en ostéopathie ? Vous cherchez les ostéopathes exclusifs les plus proches de chez vous ?

Contactez les organisations membres de la Fédération Française de l'Ostéopathie sur le site Internet : www.osteopathie-federation.org



Le Syndicat Français Des Ostéopathes est membre de la Fédération Française de l'Ostéopathie



Siège social | www.osteopathe-syndicat.fr

13, rue Dulac | 75015 Paris

09 81 81 24 49

secretariat@osteopathe-syndicat .fr

